



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 27 JAN. 2016

Le préfet du Morbihan

à

Monsieur le Maire de CLEGUER

Objet : Projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
Avis de l'Autorité environnementale
P.J. : 1

Le 27 octobre 2015, mes services ont réceptionné, pour avis de l'Autorité environnementale, le dossier de projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant de l'existence d'un avis sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier, lors de la mise du projet à enquête publique.

Le préfet,

Par délegation,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc GALLAND



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 27 JAN. 2016

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis sans observation
relatif au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
de la commune de CLEGUER

reçu le 27 octobre 2015,

arrêté par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2015.

A la date du 27 janvier 2016, l'Autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune),
- d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Morbihan.

Le préfet,

Fait en Vannes,
Le Secrétaire Général



Jean-Marc GALLAND